



Responsabilité propriétaire / locataire

Par Boup

Bonjour

Actuellement je suis locataire d'un logement appartenant a un particulier et j'aurais voulu faire le point juridique sur ce qui m'incombait ou pas (car le droit et moi ca fait 2)

La maison a pas mal de défauts, en vrac :

- pas de double vitrage
- isolation pas aux normes
- termites (j'avais du faire moi meme un traitement au xylophene il y a quelques années , ca a marché 2 ans)
- Sol a l'étage qui s'effrite par endroit (dans un des coins de ma chambre) . Il y a quelques années j'ai du refaire avec de l'aide le sol de la salle de bain (en bois) car avec les projections d'eau , le sol avait pourri et s'était écroulé sous notre poids , entrainant d'ailleurs une partie du sol des WC) car le propriétaire , du genre yakafaukon , n'est jamais venu reparer.

J'ai maintenant un gros problème de fuite au niveau du chauffe eau SdB à l'etage. L'arrivée d'eau fuit goutte a goutte et coule a l'etage inferieur.

J'ai identifié la fuite c'est:

- 1) un raccord qui fuit . le pb en sus c'est que les canalisations ne sont pas en pvc donc on ne peut pas faire de raccord avec les matériaux actuels (ou ca implique de changer tout le reseau de la maison).
- 2) le tuyaux est relié plus haut a la vanne par une durite de voiture (ouiou) , le tuyau a du casser et ils ont du faire dans l'urgence.
- 3) la vanne d'arrêt semble bouffée par le calcaire et fuit. Je ne peux pas la tourner a fond et si je force j'ai peur qu'elle me reste dans les mains

J'ai appelé l'assurance pour ouvrir un dossier mais je ne sais pas ce qui va en ressortir (ma responsabilité ou celle du proprio) vu que le tuyau incriminé est visible.

J'ai envoyé avec AR une demande de mise en règle au propriétaire il y a 3 mois , je n'ai pas eu de réponse. A savoir que le proprio cherche à vendre en l'état .

Donc ma question prioritaire est déjà : a qui revient la responsabilité des reparations du chauffe eau?

Merci et bonnes fêtes